République Française Conseil Municipal Douchy-Montcorbon

Nombre de membres Séance du vendredi 18 septembre 2020

<u>en exercice:</u> 19 L'an deux mille vingt et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement

convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Abel

<u>Présents</u>: 16 MARTIN.

Votants: 18 Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ,

Sophie HUET, Stéphane JUSSY, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Mathieu PATIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Sergine LEPAGE, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine

BULIK

Représentés: Chrystelle GUILLEMINOT (pouvoir F.SUZANNE), Sophie ALLARY

(pouvoir A.MARTIN)

Excuses: Caroline SEIGNEURET

Absents:

Secrétaire de séance: Martine CHAIGNON

APPROUVE le procès verbal de séance du 26 juin 2020.

APPROUVE le procès verbal de séance du 22 juillet 2020 après correction demandée par M DÉMONTÉ : => Point par Mme DUSSAULT sur la commission cimetière : "un point d'eau en bas du cimetière de la commune déléguée de DOUCHY (et non pas MONTCORBON) sera posé..."

Rapport Annuel Délégataire service Eau et service Assainissement 2019 (RAD 2019)

Monsieur le Maire dresse un bilan sur les résultats annuels des délégations de service :

Eau / Suez Environnement => prix 1 m3 = 2.80 € / redevance perçue 50.000 €/an

Assainissement / Bertrand => prix 1 m3 2.72 € / redevance perçue 39.000 €

Le prix du m3 assaini est d'environ 5.52 €

Objet: Rapports annuels des délégataires 2018 Eau Potable et Assainissement - DE 040 2020

Vu les Rapports Annuels des Délégataires de service 2019 concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (BERTRAND) et du service public de distribution d'eau potable (SUEZ ENVIRONNEMENT).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Rapport Annuel du Délégataire 2019 pour le service public d'assainissement collectif sur le prix et la qualité du service

APPROUVE le Rapport Annuel du Délégataire 2019 pour le service public de distribution d'eau potable sur le prix et la qualité du service.

Monsieur le Maire précise les dernières informations liées à la poursuite du projet dit "renouvellement des réseaux d'eau" de la commune de DOUCHY-MONTCORBON. La réunion de démarrage de maîtrise d'oeuvre par IRH a lieu le 23 septembre 2020 à 14h30 en mairie, les membres de la commission Eau & Assainissement sont, bien entendus, conviés à y assister. Le comité des usagers dont M SIMOND-COTE sera inclus dans le COPIL. Différentes subventions vont être demandées auprès de l'AESN (fait pour la maîtrise d'oeuvre), le Conseil Départemental, l'Etat au titre du DSIL (dépôt dossier au 30 septembre 2020 trop juste par rapport au dossier en cours et en attente de complément d'informations de la Sous Préfecture), la DETR car les redevances ne suffisent pas à l'autofinancement. Un emprunt total ou par tranche doit également être envisagé.

Objet: Commissions communales - DE 041 2020

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut former, modifier ou supprimer des commissions chargées d'instruire les affaires qui lui sont soumises soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres (L.212-22).

La délibération DE 035 2020 du 22 juillet 2020 n'est pas en conformité avec la règlementation.

La présente délibération annule et remplace la délibération DE_035_020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, vote à main levée:

DÉCIDE la mise en place des commissions suivantes jusqu'à la fin du mandat.

Sous la délégation de M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire

URBANISME/ENVIRONNEMENT / TRAVAUX-VOIRIE-ENTRETIENS DES BATIMENTS PUBLICS

M. TALVARD Dominique (Vice Président)

Mme. GUILLEMINOT Chrystelle

M. PATIN Mathieu

M. PIRON Jean

M. SUZANNE Frédéric

M. DÉMONTÉ Roger

M. JUSSY Stéphane

M. SCHELLAERT Régis

GESTION BATIMENTS PUBLICS ET PATRIMONIAUX COMMUNAL-MILLE CLUB et SALLES DES FETES

M. BOURGOIN Christian

M. PIRON Jean (Vice Président)

M. MOINEAU Jordan

Mme. DUSSAULT Jocelyne

M. TALVARD Dominique

APPEL D'OFFRES ET BUREAU D'ADJUDICATION

M. PIRON Jean

M. TALVARD Dominique

M. JUSSY Stéphane

M. SUZANNE Frédéric

M. DÉMONTÉ Roger

Sous la délégation de Mme GUILLEMINOT Chrystelle, 2ème adjoint au Maire

CIMETIERE

Mme. SEIGNEURET Caroline

Mme DUSSAULT Jocelyne (Vice présidente)

M. BOURGOIN Christian Mme HUET Sophie

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

SCOLAIRE

M. SUZANNE Frédéric Mme. LEPAGE Sergine

Mme. ALLARY Sophie

Mme. GUILLEMINOT Chrystelle (Vice Présidente)

M. BOURGOIN Christian Mme CHAIGNON Martine

VILLAGES FLEURIS & MAISONS FLEURIES

M. BOURGOIN Christian (Vice Président)

Mme. BULIK Nadine

Mme. DUSSAULT Jocelvne

Mme. HUET Sophie

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

CFA

Titulaire: Mme BULIK Nadine

Suppléant: Mme GUILLEMINOT Chrystelle

C.C.A.S.

Mme. GUILLEMINOT Chrystelle

M. TALVARD Dominique

Mme. HUET Sophie (Vice Présidente)

Mme. ALLARY Sophie Mme. JAVON Marie-Laure

Sous la délégation de M SUZANNE Frédéric, 3ème adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACTIVITES TOURISTIQUES

M. PIRON Jean

M. PATIN Mathieu

M. JUSSY Stéphane

M BOURGOIN Christian

M SCHELLAERT Régis (Vice Président)

M SUZANNE Frédéric

FINANCES

M. SUZANNE Frédéric(Vice Président)

M. TALVARD Dominique

M. PIRON Jean

Mme. GUILLEMINOT Chrystelle Mme. JAVON MArie-Laure

COMMUNICATION ET BULLETIN MUNICIPAL

M BOURGOIN Christian Mme. DUSSAULT Jocelyne

Mme. HUET Sophie

M PATIN Mathieu (Vice Président)

Commission sous la responsabilité directe du Maire

SPORT & RELATION AVEC LA JEUNESSE, AFFAIRE CULTURELLE, ASSOCIATIONS

M. BOURGOIN Christian

Mme. SEIGNEURET Caroline

Mme. LEPAGE Sergine (Vice Présdente)

Mme. CHAIGNON Martine

M. MARTIN Abel

Eau & Assainissement

M. PIRON Jean

M. TALVARD Dominique

M. SUZANNE Frédéric

M. PATIN Mathieu

M. JUSSY Stéphane

M. SCHELLAERT Régis

M. MARTIN Abel

Désignation des délégués du conseil municipal auprès de divers organismes

CNAS: M. MARTIN Abel SPL 45: M. MARTIN Abel

EPAGE: M. TALVARD Dominique

PETR: M. PIRON Jean A.GE.D.I.: M. MARTIN Abel

Correspondant défense: Mme. SEIGNEURET Caroline, Mme Chrystelle GUILLEMINOT,

Syndicat de Transport Scolaire de Courtenay : Mme GUILLEMINOT Chrystelle (titulaire), Mme BULIK Nadine

(titulaire), Mme SEIGNEURET Caroline (suppléante), Mme HUET Sophie (suppléante).

EPFLI: M. TALVARD Dominique (titulaire), M SUZANNE Frédéric (suppléant)

Objet: Etude équipement des bâtiments communaux en photovoltaïque - DE 042 2020

M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire, a rencontré M GUILLOU, interlocuteur privilégié de chez ENEDIS le mercredi 26 août 2020 à 09h30 en mairie.

M TALVARD Dominique informe de la possibilité d'une étude gratuite réalisée par une entreprise mandatée (entreprises privées) par ENEDIS sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux : 2 bâtiments techniques + salle des fêtes de Douchy soit environ 300 m2.

En fonction de la faisabilité du projet, il existe trois solutions après installation :

- Revendre la production à EDF
- Utiliser la production pour les besoins de la commune et revendre le surplus
- Faire un mixte sans remboursement, la rétrocession de la production viendrait en diminution des factures Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de cette étude.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de lancer l'étude de faisabilité sur l'équipement de bâtiments communaux en vue d'une production électrique;
- ENVISAGE de se rapprocher de l'ADEME et/ou l'ADIL sur la sélection de l'entreprise devant réaliser l'étude
- AUTORISE le Maire à transmettre la décision du conseil municipal à M GUILLOU
- AUTORISE le Maire à procéder aux démarches nécessaires au lancement de cette étude
- => M DÉMONTÉ demande la vérification de la faisabilité d'un tel projet sur la charpente de la salle des fêtes de Douchy.

Objet: Accord de partenariat PATRIM'OUANNE - DE 043 2020

Monsieur le Maire rappelle le projet présenté par l'Association des Randonneurs du Bord de l'Ouanne (RBO).

Dans le cadre du programme LEADER et la continuité des réalisations permettant le développement attractif de la commune, le parcours de randonnées au départ de Douchy, commune associée de DOUCHY-MONTCORBON jusqu'à CONFLANS SUR LOING entrerait dans le cadre réalisable des obligations de la commune dans ce projet.

Le projet de partenariat et le tracé du plan sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de partenariat tri partites : la commune, l'association les Randonneurs du Bord de l'Ouanne et l'association La Galissonne. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conventionner avec les associations Randonneurs du Bord de l'Ouanne et La Galissone dans le but de participer à la réalisation du parcours de randonnées au départ de Douchy,
- AUTORISE le Maire à signer l'accord de partenariat,
- AUTORISE le Maire à procéder aux démarches liées au projet,
- PRÉVOIT l'imputation de la subvention annuelle à l'article 6574 du budget principal à compter de 2021.

Objet: Aliénation du CR dit du Grand Marchais à Romery - DE 044 2020

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un administré, nouvellement installé sur la commune, relative à l'aliénation du chemin rural dit du Grand Marchais à Romery traversant sa propriété se trouvant de part et d'autre du chemin rural. Le plan cadastral est annexé.

Après débat, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'aliénation du chemin rural sur la longueur d'accès et de traversée de la propriété de l'administré.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit du Grand Marchais à Romery,
- DEMANDE la recherche des limites et si besoin le bornage du chemin rural par un géomètre,
- DÉCIDE de remettre en état le chemin rural afin qu'il soit carrossable par tous véhicules l'empruntant,
- **DEMANDE** au Maire d'adresser les conclusions du conseil municipal au demandeur.
- => M SUZANNE & M TALVARD expriment leur ressenti sur ce sujet pour être allés sur site et avoir rencontré le nouveau propriétaire de la ferme dit de Romery. Il s'agit plus d'une mésentente de voisinage. M PIRON rejoint ce point de vue.
- => Le contournement évoqué par Mme GUILLEMINOT (et Mme RAGEY commissaire enquêtrice consultée sur ce point) est difficilement envisageable.

Objet: Titre de propriété de la parcelle rue de Bourgogne (à côté Le Douchyssois) - DE 045 2020

Monsieur le Maire rappelle la demande du propriétaire de la SCI S E G (propriétaire du commerce Le Douchyssois) relative à l'acquisition de la parcelle comprise entre les parcelles AL49 AL50 et AL149 non

numérotée au cadastre. Antérieurement, cette parcelle desservait l'accès aux terrains au niveau supérieur aujourd'hui appartenant à divers propriétaires. Plan annexé.

La SCI S E G est prête à assumer les frais de géomètre et notariés dans leur intégralité, le terrain est non répertorié cadastrelement, non entretenu, présence de nuisibles régulière, l'acquisition de cette parcelle mettrai fin à la nuisance visuelle et naturelle d'une friche non entretenue.

Monsieur le Maire propose de délibérer en vue d'un bornage de ladite parcelle afin que le riverain dit SCI S E G en devienne propriétaire.

Après en avoir délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord afin d'informer l'acquéreur de l'avis favorable du conseil municipal,
- DÉCIDE de contacter un géomètre afin d'effectuer le dossier, frais à la charge de l'acquéreur,
- DÉCIDE d'acter le titre de propriété auprès d'un notaire, frais à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents requis pour cette transaction.
- => M TALVARD demande à vérifier la mitoyenneté avec le mur du voisin, le cas échéant prévoir une clause de servitude de passage pour l'entretien du mur
- => M DÉMONTÉ demande à vérifier la pente du toit du voisin de gauche (face à la parcelle) qui indiquerait la mitoyenneté

Objet: Subventions 2020 - DE 046 2020

M SUZANNE Frédéric, 3ème adjoint et Vice-Président de la commission "Finances" donne lecture du travail de la commission - conjointement à la commission "Sport & relation avec la jeunesse, affaire culturelle, associations" - réunie le 7 août 2020 sur l'attribution des subventions aux associations et/ou établissements scolaires locaux, associations territoriales et nationales au titre de l'année 2020. La commission a tenu compte des demandes de subventions reçues, du bilan des associations et de la crise sanitaire impliquant la diminution des activités voire l'annulation des manifestations.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les attributions énumérées ci-dessous:

Associations communales

Twirling Danse Eveil: 160 € Amicale Sportive Douchy: 400 €

Culture Loisirs Douchy-Montcorbon: 1.500 €

Douchy Loisirs Amitiés : 200 € Sport et Amitié Montcorbon : 200 €

Les Cahiers Bleus : 200 €

Coopérative scolaire Montcorbon : 150 € Coopérative scolaire Douchy : 150 €

Associations / Etablissements scolaires territoriaux

UNCAFN: 150 €

Les Papillons Blancs (ADAPEI) : 2 personnes x $60 \in 120 \in$

ERA : 2 élèves x $60 \in = 120 \in$ CIFA 89 : 2 élèves x $60 \in = 120 \in$

Associations nationales

Les sollicitations sont importantes, le budget de la commune ne peut supporter une aide massive à toutes ces associations. Pas d'attribution sachant que tout administré peut apporter son aide à titre individuel.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- **VOTE** l'attribution des subventions au titre de l'année 2020 comme présenté par la commission finances et dont le détail figure ci-dessous :

Associations communales: Unanimité

Twirling Danse Eveil: 160 € Amicale Sportive Douchy: 400 €

Culture Loisirs Douchy-Montcorbon: 1.500 €

Douchy Loisirs Amitiés : 200 €

Sport et Amitié Montcorbon : 200 €

Les Cahiers Bleus : 200 €

Coopérative scolaire Montcorbon : 150 € Coopérative scolaire Douchy : 150 €

Associations / Etablissements scolaires territoriaux : Unanimité

UNCAFN: 150 €

Les Papillons Blancs (ADAPEI) : 2 personnes x 60 € = 120 €

ERA: 2 élèves $\times 60 \in = 120 \in$ CIFA 89: 2 élèves $\times 60 \in = 120 \in$

Associations nationales: POUR 2 (Mmes HUET & JAVON) - ABS 1 (M BOURGOIN) - CONTRE 15

- => M SUZANNE précise que la commune verse régulièrement à l'association "Prévention routière" intervenant sur les écoles. En raison de la crise sanitaire, de la fermeture des écoles sur l'année 2019-2020, l'attribution de la subvention sera à réviser pour 2021.
- => Mme JAVON indique qu'elle aurait donné à l'association "Les Restos du coeur" car certains de nos administrés y ont recours.
- => Mme HUET indique que le Téléthon aura également besoin de fonds cette année, les manifestations au niveau local étant annulées.
- => M TALVARD précise que tout administré peut faire un don à titre individuel à toutes les associations nationales, la collectivité ne peut supporter l'effort personnel que chacun peut faire.

Objet: Avenants Travaux Maison Médicale - Marché public en cours - DE 047 2020

M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire et Vice- Président de la commission "Travaux" informe que l'architecte a recensé les avenants en plus ou moins value sur le marché public, valeur en H.T.. Afin de régulariser les documents et poursuivre le chantier, le conseil municipal doit se prononcer sur le détail joint et annexé avec les devis à la délibération:

- Lot 1 VRD : + 2.457,35 €

- Lot 2 Gros Oeuvre : - 2.172,95 €

- Lot 5 Menuiseries extérieures bois : - 1.565,43 €

- Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium : + 3.872,68 €

- Lot 7 Plâtrerie Isolation : + 1.570,00 €

- Lot 12 Electricité, etc: +414,50 €

- Lot 13 Carrelage : -1.822,08 €

- Lot 15 Enduit : + 1.560,00 €

Soit un total de $+4.314,07 \in H.T.$

M TALVARD Dominique précise que l'enveloppe globale du marché public initial n'est pas impactée par un dépassement de coût.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les avenants cités relatifs au marché public en cours sur la rénovation et extension de la maison médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les avenants présentés sur les lots 1, 5, 6, 7, 12, 13, 15
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant aux lots énumérés ci-dessus pour un total d'avenant sur le marché de 4.314,07 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2020, article 2313 inventaire 31.

Objet: Travaux Eglise Saint Saturnin Montcorbon - DE_048_2020

M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire et Vice-Président de la commission "Travaux"donne information sur les devis reçus en vue de la réfection de l'électricité à l'Eglise Saint Saturnin de Montcorbon.

```
Devis KENAIP = 6.541,27 \in H.T. + TVA 1.308,25 \in T.T.C. 7.849,52 \in Devis HOUPERT = <math>6.045,00 \in H.T. + TVA 1.209,00 \in T.T.C. 7.254,00 \in T.T.C. 7.254,00 \in T.T.C. 7.254,00 \in T.T.C. 7.254,00 ∈ T
```

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 bis (1ère campagne).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du devis de l'entreprise HOUPERT pour un montant de 7.254,00 € et solliciter une subvention au titre des communes de moins de 650 habitants, aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité CONTRE 0 - ABS 1 (M. DÉMONTÉ) - POUR 17

- ACCEPTE le devis de l'entreprise HOUPERT pour un montant total de 7.254,00 € T.T.C. (6.045,00 € H.T. TVA 1.308,25 €) pour la remise aux normes de l'électricité de l'église Saint Saturnin de Montcorbon, commune associée de DOUCHY-MONTCORBON.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 bis, commune de moins de 650 habitants, aide aux communes à faible population et signer tous documents relatifs au dossier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le démarrage des travaux à réception de la demande de subvention.
- => M DÉMONTÉ trouve le devis de l'entreprise KENAIP plus complet, des différences sur certaines lignes du devis existent, la prestation détaillée diffère mais s'équivaut à peu de chose.

Objet: Travaux fenêtres école maternelle - DE 049 2020

M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire et Vice-Président de la commission "Travaux"donne information sur les devis reçus en vue de la réfection du bâtiment de l'école maternelle de Montcorbon.

Devis PEAN SARL (une partie en rénovation sur le bâtiment neuf & une partie en remplacement complet) => 11.495,21 € H.T. - TVA 2.299,04 € - T.T.C. 13.794,25 €

Devis ESF LE BLANC (tout en rénovation, devis non conforme à la demande : surcoût dû à une quantité de fenêtres supplémentaires non demandée et moins value sur la couleur blanche au lieu de couleur ton pierre et chêne doré)

```
=> 18.172,07 € H.T. - TVA 1.817,21 € - T.T.C. 19.989,28 € Devis A.E.F. (tout en rénovation) => 10.175,00 € H.T. - TVA 2.143,00 € - T.T.C. 12.858,00 €
```

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 bis (1ère campagne).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du devis de l'entreprise PEAN pour un montant de 13.794,25 € et solliciter une subvention au titre des communes de moins de 650 habitants, aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise PEAN pour un montant total de 13.794,25 € T.T.C. (11.495,21€ H.T. TVA 2.299,04 €) pour la réfection des fenêtres de l'école maternelle;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 bis, commune de moins de 650 habitants, aide aux communes à faible population et signer tous documents relatifs au dossier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le démarrage des travaux à réception de la demande de subvention.

Objet: Travaux parking école maternelle - DE 050 2020

M TALVARD Dominique, 1er adjoint au Maire, rappelle que par délibération DE_029_2020 du 26 juin 2020 les travaux "voirie 2020" ont validés.

La réfection du parking de l'école maternelle a pris du retard, elle sera effectuée par l'entreprise VAUVELLE aux vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et redevances des mines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et redevances des mines
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le démarrage des travaux à réception de la demande de subvention(rampe non stabilisée et dangereuse par temps de pluie).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- => M DÉMONTÉ demande si le carrefour au lieudit Les Pierrons lors des travaux effectués au lieudit Les Charlots a été pris en compte => M TALVARD informe que du point à temps sera réalisé prochainement, qu'une étude est en cours afin de mettre en place un sens unique au lieudit Les Charlots notamment à la demande des riverains qui ont fait remonter la dangerosité du carrefour.
- => M TALVARD en profite pour informer que l'enveloppe initiale prévue pour les travaux voirie 2020 est contenue et que du point à temps est programmé afin de compléter les travaux.
- => M TALVARD informe qu'une réflexion est engagée au niveau de l'ouvrage du pont du Mesnil qui donne des signes de veillissement. Il faudrait aboutir au respect de l'interdiction des véhicules trop lourds (> à 10 tonnes) en installant un portique avec une hauteur maximale de 1.80 m. Deux circuits contournant ce trajet sont possibles. Des renseignements doivent être pris auprès des services du Département sur la règlementation.
- => Il est également demandé de se renseigner auprès des services du Département sur la hauteur du pont de Fontenouilles afin qu'elle y soit indiquée ainsi qu'un sens de circulation.

Objet: Motion relative à l'amélioration du service du Trésor Public de Courtenay - DE 051 2020

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, qui relève une pénurie de personnel au niveau du Trésor Public sis à Courtenay, entraînant des retards conséquents dans le traitement des affaires comptables,

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil municipal,

- ALERTE les services de la préfecture, de la sous-préfecture et des finances sur le manque de personnel du Trésor Public:
- ÉMET le voeu d'un rétablissement rapide de la situation des services du Trésor Public à Courtenay;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses

=> Transfert terrains de l'ex SIAEP à la commune

M MARTIN informe que les services cadastraux du Centre des Impôts n'a pas le temps ni les moyens humains pour procéder au transfert de terrains appartenant historiquement au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable à la commune (normalement procédure gratuite). L'acte notarié est donc à privilégier pour réaliser ce transfert qui est important avant la prise de compétence Eau & Assainissement par la 3CBO. Le montant de cette opération est d'environ 3000 à 3500 €.

=> Ferme de Tourteville

M MARTIN informe que pour procéder au transfert de la Ferme de Tourteville appartenant au C.C.A.S. à la commune de DOUCHY-MONTCORBON, par acte notarié, il faut réunir les documents suivants : le titre de propriété, l'avis des domaines, l'accord du C.C.A.S., la confirmation de la Préfecture pour la vente ou le transfert à l'euro symbolique.

=> Médecins

M TALVARD indique que le CDOM refuse les candidatures des deux médecins sélectionnés. La procédure suivante est engagée en partenariat avec l'avocat du cabinet de recrutement, Mme DIAS directrice du cabinet de recrutement => recours à la décision, courrier au Ministère de la Santé, courrier au couple présidentiel, convocation de la presse et de la télévision.

M TALVARD demande à ce que la réflexion sur l'inscription de la commune au partenariat avec la Région qui va recruter 150 médecins soit à nouveau activée. La problématique restant que ce seront des médecins salariés avec prise en charge financière de toute la logistique et secrétariat par la commune.

Mme CHAIGNON demande si la piste des deux jeunes médecins n'est pas à approfondir. M TALVARD indique qu'ils ne savent pas précisément ce qu'ils veulent pour le moment.

=> Cabinet de télémédecine

Il fonctionne actuellement le mardi de 13h30 à 15h30, un deuxième créneau peut être envisagé sur le jeudi de 13h30 à 15h30 si les plages horaires sont complètes chaque semaine ce qui ne semble pas être le cas, les administrés ayant compris qu'un roulement d'infirmières se faisait et que certains prennent les rdv en conséquence.

L'équipe de la pharmacie n'a pas forcément les mêmes informations.

Il est décidé de nommer un élu référent en la personne de Mme HUET Sophie.

=> Age et Vie

M TALVARD informe que le projet est retenu, il est simplement en attente de la validation du PLUIh.

M TALVARD précise que les travaux de réseaux et voirie doivent être programmés et prévus au budget en amont voire 2021.

=> LA POSTE

La proposition faite par La Poste n'est pas retenue par le conseil municipal qui n'en voit pas l'utilité.

=> PCS

La commission composée de M PIRON, M JUSSY, Mme SEIGNEURET, Mme DUSSAULT, M MARTIN a reçu le Major KERGOAZ le mercredi 2 septembre 2020 afin d'étudier la possibilité de mise en place de la vidéoprotection au sein de la commune à certains endroits stratégiques.

L'étude est gratuite, les points sensibles tels que les carrefours intra muraux, les ateliers techniques et les containers seront les sites privilégiés de l'étude.

M TALVARD se dit non convaincu par l'efficacité de cette mise en place qui avait fait l'objet également d'une étude au précédent mandat et le coût était bien trop important pour la commune. Par ailleurs, M TALVARD précise que vont arriver sur la commune les poubelles de tris sélectif individuelles ce qui devrait résoudre en partie les problèmes rencontrés sur la commune.

M MOINEAU informe que sur la commune voisine de SAINT HILAIRE LES ANDRÉSIS, la vidéoprotection fonctionne plutôt bien.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil qui répond favorablement à l'unanimité pour le lancement de l'étude.

- => Mme BULIK informe qu'elle s'est rendue en tant que représentante titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et au CFA Est où se sont déroulées les élections des Présidents et Vice-Présidents.
- => M SUZANNE informe que Mme GUILLEMINOT absente ce soir enverra par mail une information sur l'assurance "Dommage Ouvrage" que la commune n'a pas souscrite au démarrage du Marché Public mais qui serait judicieux de prendre moyennant un coût d'environ 5000 € (GROUPAMA).
- => M MARTIN distribue un exemplaire du projet de règlement intérieur qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Toutes remarques, observations, corrections doivent être remontées au secrétariat avant le prochain conseil pour adaptation.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au vendredi 23 octobre 2020 à 20h30.

La parole n'a pu être donnée à chaque Vice-Président de commission faute de temps, ce temps sera reporté au prochain conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.